

## **AVIS ENQUETE PUBLIQUE**

**portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune d' Antugnac au lieu-dit « Cairac » déposée par la société « NEOEN SA »**

Par arrêté préfectoral du 25 mai 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 26 juin 2023 au jeudi 27 juillet 2023 inclus.

### Caractéristiques principales du projet :

Le projet situé sur la commune d'Antugnac porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu dit « Cairac » sur des terres agricoles et dans le prolongement du parc solaire existant.

La surface clôturée est de 7,9 ha pour une puissance de 6,5 MWc. Les panneaux fixes sont de 2,40 m de hauteur maximale.

Le site comprenant en outre 5 bâtiments techniques pour une surface de plancher totalisant 101 m<sup>2</sup>, des pistes et une citerne de 60 m<sup>3</sup>.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Richard CONNES, architecte DPLG , en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie d'Antugnac, siège de l'enquête – 6 rue de la Mairie – 11190 Antugnac aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4687>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie d'Antugnac aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie d'Antugnac.

- sur le registre dématérialisé au lien suivant :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4687>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie d'Antugnac– Hôtel de ville - 6 rue de la Mairie – 11190 Antugnac à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque d'Antugnac au lieu-dit « Cairac »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :  
[enquete-publique-4687@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4687@registre-dematerialise.fr)

Les communes concernées sont :

- Antugnac, La Serpent, Roquetaillade-et-Conilhac, Alet-les-Bains, Montazels, Espéraza et Val-du-Faby.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie d'Antugnac– 6 rue de la Mairie – 11190 Antugnac :

- **mardi 27 juin 2023 de 14 h à 17h,**
- **mardi 04 juillet 2023 de 14h à 17h,**
- **mardi 18 juillet 2023 de 14h à 17h,**
- **jeudi 27 juillet 2023 de 14h à 17h.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie d'Antugnac ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :  
<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

La société responsable du projet est « NEOEN SA » – 6 rue Ménard – 75002 PARIS.  
Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Mathilde PÉTRÉ, chef de projets. - mobile : 06 77 04 52 99 @ : [mathilde.petre@neoen.com](mailto:mathilde.petre@neoen.com)